

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition  
ne contient pas  
les publications  
contenant des données  
personnelles protégées.  
Dès lors, seule  
la version officielle  
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 36<sup>e</sup> année – N° 15 – Mercredi 16 avril 2014

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** [journalofficiel@pressor.ch](mailto:journalofficiel@pressor.ch)

## Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

### Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 1<sup>er</sup> avril 2014

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission des paysages et des sites (CPS) jusqu'à la fin de la période administrative 2011-2015:

- M. Alain Beuret, Service du développement territorial;
- M<sup>me</sup> Mélina Brulhart, Montfaucon;
- M<sup>me</sup> Corinne Mamie Leschot, Fontenais.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

### Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 1<sup>er</sup> avril 2014

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres du groupe de travail chargé d'étudier la réalisation du postulat 332 « gestion centralisée des actes de défaut de biens et du contentieux au sein de l'administration cantonale »:

- M<sup>me</sup> Jessica Etienne Marie, adjointe au chef du Service des contributions, Delémont;
- M<sup>me</sup> Virginie Maillard, juriste au Service des contributions, Delémont;
- M. Claude Lapaire, chef de la Recette et administration de district, Saignelégier;
- M. Fabrice Petignat, responsable du secteur caisse et comptabilité à l'Office des véhicules, Delémont;
- M. Christophe Fleury, comptable au Service de la Trésorerie générale, Delémont;
- M. Charles-Henri Hêche, responsable de la comptabilité et de la gestion des débiteurs au Service des arts et métiers et du travail, Delémont;
- M. Olivier Etique, responsable de la cellule de gestion au Service de l'action sociale, Delémont;
- M. Jean-Denis Voisard, responsable de la recette communale, des impôts et du personnel, Fontenais.

La présidence du groupe est assumée par M<sup>me</sup> Jessica Etienne Marie.

Le secrétariat est assumé par le Service des contributions.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

### Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 1<sup>er</sup> avril 2014

#### Octroi d'une concession

Par arrêté, le Gouvernement a octroyé une concession de droit d'eau d'usage (N° AL-Usu-1) pour une période de 40 ans à l'entreprise Pisciculture Choulat SA, sur « l'Allaine » à Courtemaîche, au lieu-dit « Le Moulin ». Aucune opposition n'a été déposée.

L'arrêté d'octroi de la concession peut être consulté auprès de la Chancellerie d'Etat ou de l'Office de l'environnement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

#### Entrée en vigueur

Par arrêtés, le Gouvernement a fixé l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015

- de l'abrogation du 18 décembre 2013 de la loi sur les traitements des membres du corps enseignant;
- de la modification du 18 décembre 2013 de la loi sur le personnel de l'Etat;
- de la modification du 18 décembre 2013 de la loi sur l'école obligatoire;
- du décret du 18 décembre 2013 fixant le traitement des membres du Gouvernement.

Delémont, le 1<sup>er</sup> avril 2014

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

Chancellerie d'Etat

## Référendum fédéral

La Chancellerie d'Etat rend notoire que le délai référendaire est actuellement en cours pour les actes législatifs fédéraux suivants:

- Loi fédérale sur la réhabilitation des personnes placées par décision administrative du 21 mars 2014
- Loi fédérale sur la diffusion de la formation suisse à l'étranger (Loi sur les écoles suisses à l'étranger, LESE) du 21 mars 2014
- Loi fédérale sur les produits de construction (LPCo) du 21 mars 2014
- Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) Modification du 21 mars 2014
- Loi fédérale sur l'assistance administrative internationale en matière fiscale (Loi sur l'assistance administrative fiscale, LAAF) Modification du 21 mars 2014
- Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LaMal) (Correction des primes) Modification du 21 mars 2014
- Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LaMal) Modification du 21 mars 2014
- Loi fédérale sur le renseignement civil (LFRC) Modification du 21 mars 2014
- Loi sur l'imposition des huiles minérales (Limpmin) Modification du 21 mars 2014
- Arrêté fédéral portant approbation de l'accord entre la Suisse, l'Autriche et le Liechtenstein concernant la coopération policière transfrontalière du 21 mars 2014
- Arrêté fédéral portant approbation de l'accord entre la Suisse et la Jamaïque concernant la protection des indications géographiques du 21 mars 2014
- Arrêté fédéral portant approbation du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (Protocole de Nagoya) et sa mise en œuvre (loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage) du 21 mars 2014

### Le délai référendaire expire le 10 juillet 2014.

Ces actes législatifs peuvent être consultés au Service de l'information et de la communication, rue du 24-Septembre 2, à Delémont.

Sur demande, le Service de l'information et de la communication remettra un exemplaire de ces actes au Secrétariat de la commune intéressée, à l'intention des citoyennes et citoyens.

Delémont, le 16 avril 2014

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

Département de la justice

## Composition et compétence à raison du lieu des commissions de conciliation en matière de bail (2014)

### Commission de conciliation en matière de bail de Delémont et environs

Composition:

Président : M. Christian Minger, Delémont  
 Vice-présidente : M<sup>me</sup> Lisiane Poupon, Delémont  
 Secrétaire : M<sup>me</sup> Corinne Flückiger, Delémont  
 Secrétaire suppléante : M<sup>me</sup> Antonia Tamasi, Delémont

Assesseur « locataires » : M. Gabriel Miserez, Vicques  
 Assesseur « bailleurs » : M<sup>me</sup> Marie-Hélène Brandon, Courroux  
 Assesseur suppléant « locataires » : M. Michel Nussbaumer, Courroux  
 Assesseur suppléant « bailleurs » : M<sup>me</sup> Donatella Facci, Delémont

Communes rattachées: toutes les communes du district de Delémont

Adresse: Hôtel-de-Ville, 2800 Delémont

### Commission de conciliation en matière de bail du district de Porrentruy

Composition:

Président : M. Jean-François Kohler, Courgenay  
 Vice-président : M. Nicolas Theurillat, Porrentruy  
 Secrétaire : M<sup>me</sup> Jacqueline Galvanetto, Alle  
 Assesseurs « locataires » : M. Olivier Migy, Cœuve  
 M<sup>me</sup> Nathalie Richard, Fontenais  
 M. Jean-Jacques A Marca, Courgenay  
 Assesseurs « bailleurs » : M. Jean-Frédéric Gerber, Porrentruy  
 M. Jean-Claude Lapaire, Clos du Doubs (Saint-Ursanne)  
 M. Marco Vermeille, Porrentruy

Communes rattachées: toutes les communes du district de Porrentruy

Adresse: rue d'Airmont 7, 2900 Porrentruy

### Commission de conciliation en matière de bail du district des Franches-Montagnes

Composition:

Président : M. Jean-Marc Baume, Le Noirmont  
 Vice-président : M<sup>me</sup> Monique Walker, Saignelégier  
 Secrétaire-caissière : M<sup>me</sup> Emmanuelle Gremaud, Le Noirmont  
 Assesseur « locataires » : M<sup>me</sup> Monique Walker, Saignelégier  
 M<sup>me</sup> Dominique Froidevaux, Saignelégier  
 1 siège vacant  
 Assesseur « bailleurs » : M<sup>me</sup> Sabine Senent, Les Bois  
 M. Daniel Theurillat, Les Breuleux  
 1 siège vacant

Communes rattachées: toutes les communes du district des Franches-Montagnes

Adresse: M. Jean-Marc Baume, président CCBL, rue de l'Aurore 8, 2340 Le Noirmont

Delémont, le 4 avril 2014

Département de la Justice  
 Le ministre: Charles Juillard

Service des infrastructures

## Clos du Doubs

### Restriction de circulation

#### Route cantonale N° 1527 Commune: Clos du Doubs

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **Travaux de débardage**

Tronçon: **Saint-Ursanne – Seleute**  
 Localité de Seleute, secteur la Vanoge

Durée: **Du mardi 22 avril à 07h30 au lundi 28 avril 2014 à 17h30**

Particularité: **La route sera rendue entièrement à la circulation et les signaux seront enlevés le week-end.**

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032/420 60 00).

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 14 avril 2014

Service des infrastructures  
L'ingénieur cantonal: J. Ph. Chollet

---

Service des infrastructures

### **Restriction de circulation**

#### **Route cantonale N° 6**

#### **Commune: Boécourt**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

#### **Motif: Travaux de débardage**

Tronçon: **Montavon – Develier**

**Carrefour route des Rangiers – Montavon**

**Durée: Du mardi 22 avril à 07h30 au lundi 28 avril 2014 à 17h30**

**Particularité: La route sera rendue entièrement à la circulation et les signaux enlevés durant le week-end.**

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032/420 60 00).

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 10 avril 2014

Service des infrastructures  
L'ingénieur cantonal: J. Ph. Chollet

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Alle

#### Approbation de plans et de prescriptions

Le Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 10 avril 2014, le plan suivant:

- Plan spécial «Rière chez Guenat II», comprenant un plan d'occupation du sol et des équipements à l'échelle 1:500, et un cahier de prescriptions

Il peut être consulté au secrétariat communal

Alle, le 14 avril 2014

Le Conseil communal

### La Baroche

#### Assemblée communale ordinaire de la Baroche, lundi 12 mai 2014, à 20 h, à la halle de gymnastique de Charmoille

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale
2. Discuter et voter les comptes 2013 et les dépassements de crédits
3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement d'impôt
4. Prendre connaissance et approuver les modifications du règlement relatif à la taxe communale sur le séjour des propriétaires de résidences secondaires et des personnes pratiquant le camping résidentiel
5. Discuter et approuver la modification du plan de zone de la localité d'Asuel, parcelle N° 381
6. Divers

Les règlements mentionnés sous chiffre 3 et 4 sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, ainsi que sur le site internet communal [www.baroche.ch](http://www.baroche.ch) où ils peuvent être consultés.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, par écrit, au Secrétariat communal.

La Baroche, le 9 avril 2014

Commune de La Baroche

### Les Breuleux

#### Assemblée ordinaire de l'Arrondissement de Sépulture des Breuleux, le jeudi 8 mai 2014, à 20 heures, à la salle paroissiale des Breuleux, rte de France 2.

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire.
2. Passer les comptes de l'exercice 2013 et voter les dépassements du budget.
3. Divers et imprévus.

Les comptes mentionnés sous chiffres 2 sont déposés au secrétariat durant les délais légaux.

Les Breuleux, le 13 avril 2014

Arrondissement de sépulture, Les Breuleux

### Courrendlin

#### Elagage des arbres, haies vives et buissons le long des routes publiques et trottoirs

Conformément aux articles 58, 68 et 74 de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes (LCER), Les arbres doivent être élagués et les haies vives et buisson taillés de façon qu'aucune branche ne pénètre dans l'espace libre. Le gabarit d'espace libre doit déborder de 50 cm les limites de la chaussée et atteindre une hauteur de 4 m 50 par rapport à celle-ci. Cette hauteur est ramenée à 2 m 50 au-dessus des trottoirs et des pistes cyclables jusqu'à la limite extérieure de ceux-ci.

Les buissons et les haies vives susceptibles d'entraver la visibilité aux abords des passages à niveau, croisements, débouchés, ainsi qu'à l'intérieur des courbes seront taillés à une hauteur maximum de 80 cm (article 76 LCER).

Les arbres, les buissons et les haies vives ne doivent pas entraver la visibilité des éclairages publics, ils seront élagués par les propriétaires, à l'exception des lignes aériennes sur poteaux.

Les propriétaires bordiers de routes publiques sont invités à tailler leurs arbres buissons et haies vives jusqu'au **30 avril 2014** conformément aux présentes directives. Restent réservées les dispositions de l'article 58, alinéa 4, de la LCER qui fixent les responsabilités en cas de dommages pour suite d'inobservation des prescriptions précitées.

Courrendlin, le 19 mars 2014

Le Conseil municipal

### Delémont

Les ayants droit de vote en matière communale sont convoqués les vendredi 16 mai 2014, samedi 17 mai 2014 et dimanche 18 mai 2014 à l'effet de se prononcer sur les questions suivantes:

Acceptez-vous, selon le message du Conseil de Ville:

- A) La vente du bâtiment sis à la rue Franche 22, feuillet N° 527, pour un montant minimum de Fr. 440'000.–
- B) La vente du bâtiment sis à la route de Domont 21 et 23, feuillet N° 170, pour un montant minimum de Fr. 400'000.–

Les opérations de vote auront lieu aux heures suivantes:

**Hall du Collège (Avenue de la Gare 7) – Hall de l'Hôtel de Ville (Place de la Liberté 1)**

Vendredi 16 mai 2014 de 17h00 à 19h00

Samedi 17 mai 2014 de 10h00 à 12h00 et de 17h00 à 19h00

Dimanche 18 mai 2014 de 10h00 à 12h00

Les pièces relatives à ces objets sont déposées à la Chancellerie communale et au Service financier.

Delémont, le 10 avril 2014

La Chancellerie communale

Dernier délai pour la remise des publications:

**jusqu'au lundi 12 heures**

**Delémont****Approbation de plans et de prescriptions**

Le Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 1<sup>er</sup> avril 2014, la :

- modification de l'aménagement local, plan de zones 1 « Bâti », art. 3.1.4 et 3.4.5 RCC – « Parcelles 288, 5102, 337, 338, 1660, 1955 et 3247 ».

Le plan et les documents qui l'accompagnent peuvent être consultés au secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, route de Bâle 1, 2800 Delémont.

Delémont, le 14 avril 2014

Le Conseil communal

**Fahy****Assemblée communale, mardi 13 mai 2014 à 20 h, à la salle paroissiale**

Ordre du jour :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal d'impôts.
3. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2013.
4. Autoriser le prélèvement sur le fonds d'amortissement de la Centrale Suisse des Communes d'un montant de Fr. 324'000.– pour le paiement des factures courantes de la commune.
5. Décider l'octroi d'un prêt de Fr. 164'000.– pour couvrir les factures courantes de la commune et donner compétence au conseil communal pour se procurer le financement et contracter l'emprunt nécessaire.
6. Divers et imprévus.

Le règlement mentionné sous le point 2 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au secrétariat communal, où il peut être consulté.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au secrétariat communal.

Les comptes 2013 sont à disposition au secrétariat communal.

Fahy, le 16 avril 2014

Le Conseil communal

**Haute-Sorne****Réglementation locale du trafic sur route communale**

Vu la décision du 10 mars 2014, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, l'art. 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux, les art. 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le Conseil communal publie la réglementation du trafic suivante :

**Localité de Courfaivre**

Chemin du Bruye :

Pose de 3 signaux OSR 2.50 « Interdiction de parker », à l'entrée du nouveau quartier du Bruye, soit au sud-ouest des parcelles N<sup>os</sup> 3395 et 3402, pour la zone jusqu'aux 2 extrémités de la rue du Bruye vers les parcelles N<sup>os</sup> 3230 et 2711, ainsi qu'à l'entrée Sud

de la rue des Tilleuls, pour toute la rue des Tilleuls, selon plans déposés.

La décision ne requiert pas l'approbation de l'Etat au sens de l'art. 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Haute-Sorne/Bassecourt, le 16 avril 2014

Le Conseil communal

**Haute-Sorne****Séance du mardi 29 avril 2014, à 19 h 30, à la Halle de gymnastique de Bassecourt**

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Procès-verbaux des 25 mars et 8 avril 2014.
3. Communications.
4. Questions orales.
5. Décision de principe sur l'ouverture d'une antenne UAPE à Glovelier et augmentation du nombre de places d'accueil sur le site de Bassecourt (Message N° 25 du Conseil communal au Conseil général du 7 avril 2014).
6. Règlement du statut du personnel (Message N° 26 du Conseil communal au Conseil général du 7 avril 2014).
7. Réponse à la question écrite N° 7/CG du 25.02.2014 « Gestion des déchets, essayons de résumer cela en 5 sous-questions... ».

Haute-Sorne, le 7 avril 2014

Le Conseil général

**Lajoux****Assemblée communale extraordinaire, mardi 29 avril 2014, à 20 h 15, à la Maison des Œuvres**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2013
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 59'000.– destiné au financement de la part communale pour la recapitalisation de la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura ; donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire.
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 252'000.– destiné au financement de la part du Home « La Résidence la Courtine » pour la recapitalisation de la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura ; donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire.
4. Vente(s) de terrain(s)
5. Divers et imprévus

**Lajoux****Assemblée bourgeoise mardi 29 avril 2014, à la Maison des Œuvres**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 17 mai 2011
2. Ratifier la (les) vente(s) de terrain(s) à bâtir
3. Divers et imprévus

Les Procès-verbaux de l'Assemblée communale et l'Assemblée bourgeoise peuvent être consultés au secrétariat communal ou au panneau d'affichage public.

Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées par écrit au Secrétariat communal au plus tard 1 jour avant les deux assemblées ou être faites verbalement lors de celles-ci. L'assemblée communale et celle de la bourgeoisie se prononceront sur les corrections demandées, sinon les procès-verbaux seront approuvés sans lecture.

Lajoux, le 14 avril 2014

Le Conseil communal

## Le Noirmont

### Assemblée communale extraordinaire, mardi 29 avril 2014, à 20 h, à l'Aula des Espaces scolaires

Ordre du jour:

1. Voter un crédit de Fr. 30'000.– pour la construction d'un WC accessible aux personnes à mobilité réduite et pour diverses améliorations du camping municipal du Creux-des-Biches. Financement: par liquidités courantes.
2. Approbation de la modification du plan d'aménagement local (PAL) concernant les zones SAa et UAa « respectivement Chant du Gros et Fin des Esserts » visant à une extension de la zone sports et loisirs SAa compensée par la remise en zone agricole d'une partie de la zone d'utilité publique UAa.
3. Voter un crédit de Fr. 1'350'000.– pour la viabilisation de la 2<sup>e</sup> étape du lotissement de la Fin-des-Esserts comprenant notamment la construction des réseaux souterrains et des surfaces de chaussées via l'accès de la Rue de la Côte. Financement: par augmentation du crédit existant en donnant compétence au Conseil communal de contracter l'emprunt et de le consolider.

Le Noirmont, le 16 avril 2014

Le Conseil communal

## Rossemaison

### Dépôt public Plan spécial « Sur le Perrerat III »

Conformément à l'art. 71, alinéa 1 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) du 25 juin 1987, la commune de Rossemaison dépose publiquement durant 30 jours, soit du 16 avril 2014 au 16 mai 2014 inclusivement, au secrétariat communal, en vue de son adoption par le Conseil communal:

- le plan d'occupation du sol;
- le plan des infrastructures souterraines;
- les prescriptions.

Les oppositions, écrites et dûment motivées, sont à adresser sous pli recommandé au Conseil communal de et à 2842 Rossemaison jusqu'au 16 mai 2014 inclusivement. Elles porteront la mention « Sur le Perrerat III ».

Rossemaison, le 10 avril 2014

Le Conseil communal

## Saulcy

### Réglementation locale du trafic sur une route communale

Vu la décision du Conseil communal du 31 mars 2104, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière; l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux; les art. 3 et 4 de

l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le Service cantonal des infrastructures préavise favorablement les restrictions suivantes:

### Rue des Tilleuls et La Racine

Pose des signaux  
OSR 2.30/60 « Vitesse maximale, 60 »

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Saulcy, le 16 avril 2014

Le Conseil communal

## Val Terbi

### Entrée en vigueur du règlement concernant la taxe et la garde des chiens

Le règlement communal susmentionné, adopté par le Conseil général de Val Terbi le 25 février 2014, a été approuvé par le Service des communes le 1<sup>er</sup> avril 2014.

Réuni en séance du 8 avril 2014, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2014.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Val Terbi, le 9 avril 2014

Le Conseil communal

## Publications des autorités administratives ecclésiastiques

## Bonfol

### Assemblée ordinaire de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, jeudi 8 mai 2014, à 20 h, à la salle paroissiale

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2013
3. Informations pastorales
4. Divers

Bonfol, le 8 avril 2014

Secrétariat de la Commune ecclésiastique

## Courchavon

### Assemblée paroissiale, le mercredi 7 mai 2014, à 20 h, à la halle communale à Courchavon

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2013
3. Divers

Courchavon, le 14 avril 2014

Secrétariat de la paroisse catholique

**Delémont****Assemblée  
de la Commune ecclésiastique  
catholique-romaine, lundi 5 mai 2014, à 20 h 15,  
au Centre paroissial l'Avenir**

Ordre du jour:

1. Ouverture et lecture du procès-verbal;
2. Approuver les comptes 2013 et les dépassements du budget;
3. Projet de rénovation de l'espace « Accueil et secrétariat »;
  - a) Prendre connaissance du projet, le discuter et l'accepter;
  - b) Voter le crédit nécessaire à sa réalisation, Fr. 55'000.–, dont à déduire Fr. 55'000.– de fonds propres;
4. Informations sur la rénovation de l'église St-Marcel;
6. Informations du conseil de la Commune ecclésiastique;
7. Informations pastorales;
8. Divers.

Les comptes peuvent être consultés au secrétariat de la commune ecclésiastique.

Delémont, le 9 avril 2014

Commune ecclésiastique  
catholique-romaine, Delémont

**Grandfontaine-Roche d'Or****Assemblée ordinaire de la Commune  
ecclésiastique catholique-romaine,  
mardi 6 mai 2014, à 19 h 30, à la salle paroissiale  
«La Rencontre» de Grandfontaine**

Ordre du jour:

1. Nomination des scrutateurs
2. Salutations du président
3. Lecture et approbation du dernier procès-verbal
4. Présentation et approbation des comptes 2013
5. Divers et imprévus

Grandfontaine-Roche d'Or, le 10 avril 2014

Conseil de la Commune ecclésiastique

**Miécourt****Assemblée ordinaire de la Commune  
ecclésiastique catholique-romaine,  
mardi 6 mai 2014, à 19 h 30, à la salle paroissiale**

Ordre du jour:

1. Ouverture
2. PV de la dernière assemblée
3. Comptes 2013
4. Divers

Miécourt, le 8 avril 2014

Conseil de paroisse

**Saignelégier****Assemblée ordinaire de la Commune  
ecclésiastique catholique-romaine,  
mercredi 30 avril 2014, à 20 h 15, à la salle paroissiale**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation des comptes 2013 des Pommerats-Goumois et les dépassements de budget
3. Présentation des comptes 2013 de Saignelégier et les dépassements de budget

4. Voter un crédit de Fr. 140'000.– pour la réfection de la place de l'église et ses alentours et un crédit de Fr. 25'000.– pour les canalisations de l'évacuation des eaux de toitures, montants à prélever sur l'administration courante

5. Divers

Saignelégier, le 9 avril 2014

Secrétariat de la Commune ecclésiastique

**Saulcy****Assemblée ordinaire de la Commune  
ecclésiastique catholique-romaine de Saulcy,  
mardi 13 mai 2014, à 20 h 15, à la salle communale**

L'ordre du jour est le suivant:

1. Désignation des scrutateurs
2. Procès-verbal de la dernière assemblée
3. Comptes 2013 et dépassements
4. Divers et imprévus.

Saulcy, le 11 avril 2014

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

**Undervelier****Assemblée de la Commune ecclésiastique  
le mercredi 7 mai 2014, à 20 h,  
à la salle communale de Undervelier**

Ordre du jour:

1. Salutations.
2. Nommer 2 scrutateurs.
3. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Présenter et approuver les comptes 2013, ainsi que les dépassements de crédit.
5. Divers et imprévus.

Undervelier, le 11 avril 2014

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

**Avis de construction****Les Bois**

Requérant: Jolbat SA, Rue de l'Avenir 17, 2852 Courtételle. Auteur du projet: Joliat Jean-Marc et Alain, Rue de l'Avenir 17, 2852 Courtételle.

Projet: deux immeubles de 15 appartements avec parking souterrain, pompe à chaleur géothermique, panneaux solaires sur la parcelle N° 1151 (surface 5084 m<sup>2</sup>), sise à la rue du Doubs. Zone d'affectation: Habitation HAD – plan spécial «Le Plane Percé».

Dimensions de l'immeuble A: longueur 29 m 45, largeur 22 m 26, hauteur 8 m 54, hauteur totale 12 m 27. Dimensions immeuble B: longueur 29 m 45, largeur 22 m 26, hauteur 9 m, hauteur totale 12 m 50.

Genre de construction: murs extérieurs: briques terre cuite, isolation périphérique. Façades: crépissage de teinte blanc cassé. Couverture: tuiles terre cuite de couleur grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 mai 2014 au secrétariat communal de Les Bois où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer confor-

mément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Bois, le 9 avril 2014

Le Conseil communal

### Bourrignon

Requérant: Commune de Bourrignon, Champs de Courcelles 2, 2803 Bourrignon. Auteur du projet: Aménat, M. Olivier Lovis, Les Clos Dedos 13d, 2714 Les Genevez.

Projet: création d'un ruisseau temporaire avec divers aménagements et plantations arbustes sur les parcelles N°s 326 (surface 166'703 m<sup>2</sup>) et 179 (surface 64'471 m<sup>2</sup>), sises au lieu-dit «Le Pré Pucin». Zone d'affectation: Agricole ZA.

Dimensions principales: longueur 300 m, largeur 6 m.

Genre de construction: divers aménagements et plantations.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 mai 2014 au secrétariat communal de Bourrignon où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bourrignon, le 14 avril 2014

Le Conseil communal

### Damphreux

Requérant: M. Sébastien Hürlimann, Route Principale 3, 2933 Damphreux. Auteur du projet: M. Sébastien Hürlimann, Route Principale 3, 2933 Damphreux.

Projet: maison familiale avec couvert et terrasse couverte en annexes contiguës + pompe à chaleur sur la parcelle N° 2297 (surface 888 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit «Sur les Curtils». Zone d'affectation: Habitation HA – plan spécial d'équipement «Sur les Curtils».

Dimensions principales: longueur 14 m 29, largeur 11 m 79, hauteur 5 m 89, hauteur totale 6 m 88. Dimensions de la terrasse couverte: longueur 7 m, largeur 2 m 50. Dimensions du couvert: longueur 7 m, largeur 5 m 61.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois métal, isolation. Façades: lammes alu de teinte gris clair – gris foncé. Couverture: tuiles de couleur rouge ou brune.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 mai 2014 au secrétariat communal de Damphreux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Damphreux, le 10 avril 2014.

Le Conseil communal

### Delémont

Requérant: Wenger SA, Route de Bâle 63, 2800 Delémont. Auteur du projet: addesign, Stéphane Schindelholtz, Rue du 23-Juin 44, 2800 Delémont.

Projet: Rehaussement et extension du bâtiment Sud N° 48; construction d'un couvert à vélos sur la parcelle N° 905 (surface: 10'443 m<sup>2</sup>), sise à la route de Bâle. Zone de construction: Zone mixte A, secteur MAc. Plan spécial: N° 17 - «La Coutellerie».

Dimensions: longueur 92 m 21, largeur 26 m 77, hauteur 10 m 81. Dimensions du couvert à vélos: longueur 7 m, largeur 5 m, hauteur 2 m 33.

Genre de construction: murs extérieurs: construction métallique (façade ventilée). Façades: tôle métallique de couleur brun anthracite et gris clair. Couverture: Etanchéité. Chauffage: existant.

Dérogation requise: PS - Art. 3 - Hauteurs.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 16 mai 2014 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Delémont, le 14 avril

Service de l'urbanisme,  
de l'environnement et des travaux publics

### Fontenais

Requérants: Céline et Laurent Schaffter, La Colombière 12, 2900 Porrentruy. Auteurs du projet: Céline et Laurent Schaffter, La Colombière 12, 2900 Porrentruy.

Projet: maison familiale avec garage et réduit / terrasse couverte en annexes contiguës + pompe à chaleur sur la parcelle N° 2901 (surface 745 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit «Sur les Rochets». Zone d'affectation: Habitation HAA – plan spécial «Sur les Rochets».

Dimensions principales: longueur 13 m, largeur 8 m 20, hauteur 6 m, hauteur totale 7 m. Dimensions du garage: longueur 8 m 20, largeur 5 m. Dimensions du réduit/terrasse: longueur 3 m, largeur 8 m 20.

Genre de construction: murs extérieurs: briques Thermocellit 43. Façades: crépissage de teinte blanche. Couverture: plaques Contec de couleur anthracite.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 mai 2014 au secrétariat communal de Fontenais, 2902 Fontenais où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Fontenais, le 8 avril 2014

Le Conseil communal

**Haute-Sorne/Bassecourt**

Requérant: Pompes funèbres Accompagnement Comte Sàrl, Rue des Vieilles Forges 15, 2854 Bassecourt. Auteur du projet: Bureau d'étude GVS SA. Rue de la Liberté 6, 2854 Bassecourt.

Projet: construction d'un bâtiment comprenant des chambres mortuaires au rez-de-chaussée et un logement au 1<sup>er</sup> étage, garages et pompe à chaleur air/eau sur la parcelle N° 231 (surface: 964 m<sup>2</sup>), sise à la rue des Neufs-Champs. Zone de construction: Zone d'habitation HA.

Dimensions: longueur 21 m 70, largeur 10 m 92, hauteur 6 m 40, hauteur totale 6 m 63.

Genre de construction: murs extérieurs: brique TC + isolation périphérique. Façades: crépis de couleur blanc cassé. Couverture: Eternit de couleur anthracite. Chauffage PAC air-eau.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au jeudi 15 mai 2014 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Haute-Sorne, le 11 avril 2014

Le Conseil communal

**Muriaux**

Requérant: Fondation pour le cheval, Museumstrasse 10, 3000 Bern 6. Auteur du projet: Atelier 5, Sandrainstrasse 3, 3000 Bern 1.

Projet: changement d'affectation du bâtiment N° 116B en salle d'exposition et de séminaire, sur la parcelle N° 649 (surface 252 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit « Le Crâtat des Frênes ». Zone d'affectation: Agricole.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: murs extérieurs: briques. Façades: crépissage de teinte beige clair. Couverture: tuiles terre cuite de couleur rouge.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 mai 2014 au secrétariat communal de Muriaux, 2338 Muriaux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Muriaux, le 10 avril 2014

Le Conseil communal

Dernier délai pour la remise des publications:

**jusqu'au lundi 12 heures**

**Saulcy**

Requérant: M. Philippe Lovis, La Racine 4, 2873 Saulcy. Chef de projet: Bureau d'architecture La Courtine SA, Rte de Bollement 3, 2873 Saulcy.

Projet: déconstruction et reconstruction d'une stabulation pour bovins, SRPA, fosse à purin sur la parcelle N° 1233 (surface 89'843 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit « La Racine ». Zone d'affectation: Agricole ZAA.

Dimensions principales: longueur 33 m 04, largeur 16 m 60, hauteur 4 m 90, hauteur totale 7 m 30. Volume de la fosse à purin: 1350 m<sup>3</sup>.

Genre de construction: murs extérieurs: muret béton, ossature bois. Façades: bardage bois, tôles perforées, filet brise-vent. Couverture: tôles de couleur brune RAL 8014.

Dérogations requises:

- Article 127 RCC (matériau de toiture)
- Article 97 LAgr du 29 avril 1998 et les articles 12 et 12a LPN sont applicables

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 mai 2014 au secrétariat communal de Saulcy où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saulcy, le 9 avril 2014

Le Conseil communal

**Val Terbi/Vicques**

Requérant: Décovi SA, Z.I. La Romaine 2, 2824 Vicques. Auteur du projet: Etienne Chavanne SA, Rue Bellevue 2a, 2832 Rebeuvelier.

Projet: agrandissement de l'usine existante, comprenant l'extension du rez-de-chaussée et étage partiel pour local technique + nouvelles places de stationnement sur la parcelle N° 3064 (surface 8280 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit « Z.I. La Romaine ». Zone d'affectation: Activités AAa – plan spécial « Sur Breuya ».

Dimensions principales: longueur 62 m 37, largeur 26 m 43, hauteur 9 m 73, hauteur totale 9 m 73. Dimensions de l'entrée/local: longueur 8 m 50, largeur 3 m 92, hauteur 9 m 73, hauteur totale 9 m 73.

Genre de construction: murs extérieurs: structure porteuse en béton, isolation. Façades: tôles d'aluminium ondulées de teinte gris aluminium, piliers de teinte bleu gris. Toiture plate.

Dérogation requise: Article 6 des prescriptions du plan spécial « Sur Breuya » (hauteur).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 mai 2014 au secrétariat communal de Val Terbi, 2824 Vicques où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Val Terbi, le 10 avril 2014

Le conseil communal

## Val Terbi/Vicques

Requérante: Société de tir, M<sup>me</sup> Marie-Claire Fleury, Case postale 28, 2824 Vicques. Auteur du projet: Respinguet Sàrl, Rue des Alevins 6, 2824 Vicques.

Projet: pose de panneaux solaires sur la toiture du stand de tir sur la parcelle N° 677 (surface 709 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit « La Kère ». Zone d'affectation: Agricole.

Dimensions de l'installation: longueur 6 m, largeur 2 m.

Genre de construction: panneaux solaires de teinte noire.

Dérégation requise: Article 24 LAT

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 mai 2014 au secrétariat communal de Val Terbi, 2824 Vicques où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Val Terbi, le 10 avril 2014

Le Conseil communal

## Mises au concours

### JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite du départ de la titulaire, le Service des arts et métiers et du travail, pour l'Espace Formation Emploi Jura, met au concours un poste d'

#### Agent-e administratif-ve

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

**Mission:** Assurer la gestion administrative des formations du domaine industriel. Organiser les cours interentreprises des apprenti-e-s polisseurs-euses et termineurs-euses en habillage horloger. Vous pouvez être appelé-e à effectuer d'autres tâches de secrétariat.

**Exigences:** Titulaire d'un CFC d'employé-e de commerce, vous bénéficiez de plusieurs années d'expérience dans le domaine industriel. Doté-e d'une grande capacité d'adaptation, d'entregent et d'un bon sens de l'organisation, vous êtes à l'aise au sein d'une petite équipe. Vous maîtrisez les outils informatiques.

**Traitement:** Classe 9.

**Entrée en fonction:** A convenir.

**Lieu de travail:** Bassecourt.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de M. Pascal Docourt, directeur d'EFEJ, tél. 032/420 91 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Agent-e administratif-ve EFEJ », jusqu'au 23 avril 2014.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

Le Département de la Formation, de la Culture et des Sports, par son Service de l'enseignement, met au concours les postes suivants:

### ÉCOLES PRIMAIRES

(1<sup>re</sup> - 8<sup>e</sup> école primaire – HarmoS)

1. Titre requis: diplôme d'enseignement aux degrés préscolaire et primaire délivré par la HEP-BEJUNE, CAP jurassien d'école primaire, titre équivalent susceptible de reconnaissance.
2. Traitement: classe 3 de l'échelle des traitements des membres du corps enseignant.
3. Entrée en fonction: 1<sup>er</sup> août 2014.
4. Date limite de postulation: 30 avril 2014.
5. Les postulations doivent être accompagnées des documents usuels, notamment:
  - une lettre de motivation;
  - un curriculum vitae;
  - une copie des titres acquis;
  - un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par l'Autorité communale de domicile;
  - un extrait de casier judiciaire suisse à requérir auprès de l'Office fédéral de la justice, Casier judiciaire suisse/Service des particuliers, Bundesrain 20, 3003 Berne.
6. Les postulations seront adressées, avec la mention « Postulation » à la présidence de la Commission d'école mentionnée ci-dessous.
7. Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la direction du cercle concerné.

#### Cercle scolaire primaire de Haut Val Terbi

Suite au départ de la titulaire

#### 1 poste à 90 % (26 leçons hebdomadaires)

Degré: 3P-8P

Contrat de travail de droit administratif de durée déterminée (CDD). Le poste pourrait déboucher sur un contrat de travail de droit administratif de durée indéterminée (CDI).

Réorganisation suite à des départs

#### 1 poste à 70 % (21 leçons hebdomadaires)

Degré: 3P-6P

Contrat de travail de droit administratif de durée déterminée (CDD). Le poste pourrait déboucher sur un contrat de travail de droit administratif de durée indéterminée (CDI).

**Remarques:** Les leçons sont réparties sur deux écoles: celle de Courchapoix et celle de Montsevelier.

Les candidatures doivent être adressées par écrit, avec la mention « Postulation », à M. Jean-Paul Chételat, Président de la Commission d'école, Les Cerneux 9, 2828 Montsevelier.

Renseignement auprès de M. Jean-Luc Girardin, Directeur, Tél. 032 438 80 09.

#### Cercle scolaire primaire le Bémont-les Enfers

Suite au départ à la retraite du titulaire

#### 1 poste à 90 % (26 leçons hebdomadaires)

Degré: 5P-6P

Contrat de travail de droit administratif de durée déterminée (CDD). Le poste pourrait déboucher sur un contrat de travail de droit administratif de durée indéterminée (CDI).

Ce poste sera vraisemblablement repourvu à l'interne. Les candidatures doivent être adressées par écrit, avec la mention « Postulation », à M<sup>me</sup> Sandra Jemmely, Présidente de la Commission d'école, Pré Morel 57, 2363 Les Enfers.

Renseignement auprès de M<sup>me</sup> Andrea Taillard, Directrice, Tél. 032 951 22 80.

#### **Cercle scolaire primaire de Courgenay**

Suite au départ à la retraite du titulaire

#### **1 poste à 80 % (24 leçons hebdomadaires)**

Degré: 7P-8P

Contrat de travail de droit administratif de durée indéterminée (CDI).

Suite au départ à la retraite du titulaire

#### **1 poste à 90 % (27 leçons hebdomadaires)**

Degré: 5P-6P

Selon l'organisation scolaire prévue, contrat de travail de droit administratif de durée déterminée (CDD).

Les candidatures doivent être adressées par écrit, avec la mention « Postulation », à M. Jacques Wuillaume, Président de la Commission d'école, Les Champs Montants 15, 2950 Courgenay.

Renseignement auprès de M<sup>mes</sup> Gisèle Riedo et Carole Gigon, Directrices, Tél. 032 471 17 49.

#### **Cercle scolaire primaire de La Réselle**

Suite au départ à la retraite du titulaire

#### **1 poste à 90 % (26 leçons hebdomadaires)**

Degré: 5P-6P (toutes branches, sauf ACT-ACM)

Contrat de travail de droit administratif de durée indéterminée (CDI).

Les candidatures doivent être adressées par écrit, avec la mention « Postulation », à M<sup>me</sup> Sandra Kübler, Présidente de la Commission d'école, Rte de France 31, 2805 Soyhières.

Renseignement auprès de M<sup>me</sup> Muriel Luthi, Directrice, Tél. 032 422 03 72 ou 032 422 85 73

#### **Cercle scolaire primaire de Châtillon**

Suite au départ à la retraite du titulaire

#### **1 poste à 20 % (2-4 leçons hebdomadaires) d'ACT**

Degré: 3P-8P

Contrat de travail de droit administratif de durée déterminée (CDD).

Les candidatures doivent être adressées par écrit, avec la mention « Postulation », à M. Thierry Ortega, Président de la Commission d'école, Le Bambois, 2843 Châtillon.

Renseignement auprès de M. Jean-François Fleury, Directeur, Tél. 032 422 37 30

#### **Cercle scolaire primaire Les Bois**

Suite au départ à la retraite du titulaire

#### **1 poste à 80 % (24 leçons hebdomadaires)**

Degré: 1P-8P

Contrat de travail de droit administratif de durée déterminée (CDD). Le poste pourrait déboucher sur un contrat de travail de droit administratif de durée indéterminée (CDI).

Les candidatures doivent être adressées par écrit, avec la mention « Postulation », à M<sup>me</sup> Maryline Mergy, Présidente de la Commission d'école, Au Jourez 31, 2336 Les Bois.

Renseignement auprès de M<sup>me</sup> Laurence Babey, Directrice, Tél. 032 961 15 33

Delémont, le 7 avril 2014

Service de l'enseignement

<sup>1</sup> RSJU 410.11

<sup>2</sup> RSJU 410.111

<sup>3</sup> RSJU 410.252.24

#### **Haute Ecole Pédagogique - BEJUNE**



Service de l'administration et des finances

Chemin de la Ciblerie 45

2503 Bienne

*saf@hep-bejune.ch*

La Haute Ecole Pédagogique - BEJUNE cherche pour renforcer sa mission en éducation physique et sportive aux cycles 1 et 2 dans le canton de Neuchâtel:

#### **Conseiller / Conseillère en éducation physique et sportive**

Ce poste à temps partiel, à hauteur de 20 %, est rattaché à la formation continue.

#### **Votre profil**

- Intérêt pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive
- Affinité marquée pour la formation des adultes
- Sens des relations
- Ouverture aux démarches innovatrices
- Créativité, esprit d'initiative

#### **Exigences**

Diplôme d'enseignement d'éducation physique et sportive ou titre jugé équivalent.

#### **Vos tâches**

Le conseiller, la conseillère a le mandat d'appuyer les enseignants / enseignantes des cycles 1 et 2 (1-7H) dans le cadre des leçons d'éducation physique et sportive pour les établissements du canton de Neuchâtel.

#### **Observations**

Engagement à durée déterminée, renouvelable

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> août 2014

#### **Procédure**

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature jusqu'au 2 mai 2014 à l'adresse suivante: HEP-BEJUNE, Service du Personnel, Chemin de la Ciblerie 45 – 2503 Bienne, avec la mention « Postulation EPH ». Un complément d'information peut être obtenu auprès de M. Philippe Mœckli, responsable de projets pour la formation continue et coordinateur EPS NE (032 886 98 38), courriel: *philippe.moeckli@hep-bejune.ch*

Dernier délai pour la remise des publications:

**jusqu'au lundi 12 heures**

**COLLÈGE – LYCÉE SAINT-CHARLES**  
2900 Porrentruy

Pour compléter notre équipe pédagogique, nous mettons au concours des postes de

**professeurs de degré secondaire I et secondaire II**

pour les branches suivantes:

**Mathématiques (~80%) - Anglais (~ 50%) - Allemand (~35%) Géographie (~ 20%) - Musique (~ 15%) - Espagnol (~15%)**

**Diplôme requis:** documents usuels, notamment diplômes académiques et pédagogiques pour l'enseignement au degré secondaire I et II, ou titres équivalents

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> août 2014

**Délai de postulation:** 2 mai 2014

Les postulations accompagnées des documents usuels seront adressées à: Collège Saint-Charles, M. Jean-Paul Nussbaumer, Route de Belfort 10, 2900 Porrentruy.

Renseignements complémentaires au N° 032 466 11 57 ou [rectorat@saint-charles.ch](mailto:rectorat@saint-charles.ch)

**JURA CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

**CEJEF**  
DIVISION LYCÉENNE  
**LYCÉE CANTONAL**

Pour la rentrée d'août prochain, la division lycéenne du CEJEF met au concours un poste d'enseignant-e dans les branches suivantes:

**Mathématiques et/ou Physique**  
**(de 50 à 75%)**

La personne désignée pour ce poste pourra être appelée à enseigner les mathématiques (ou la physique) au gymnase de Laufon dans le cadre de la maturité bilingue intercantonale.

**Exigences:**

- Licence ou master universitaire du domaine ou titre jugé équivalent
- Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi)

**Entrée en fonction:**  
1<sup>er</sup> août 2014 (début des cours le 18 août 2014)

**Traitement:**  
Classe 6 (6a) de l'échelle des traitements des enseignants

**Délai de postulation (avec documents usuels):**  
25 avril 2014

**Tout autre renseignement peut être obtenu auprès de:**  
Division lycéenne, M. Pierre-Alain Cattin, directeur de la division, Place Blarer-de-Wartensee 2, 2900 Porrentruy, tél. 032 420 36 80, courriel [pierre-alain.cattin@jura.ch](mailto:pierre-alain.cattin@jura.ch)

**Adresse de postulation:** Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), Mme Nathalie Barthoulot, directrice générale, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont

**Marchés publics**

**Appel d'offres**

**1. Pouvoir adjudicateur**

**1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**

**Service d'achat/Entité adjudicatrice:** République et Canton du Jura - Gouvernement  
**Service organisateur/Entité organisatrice:** Service des infrastructures (SIN) - Section des bâtiments et des domaines (SBD), à l'attention de Olivier Eschmann, Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont, Suisse,  
Téléphone: +41 032 420 53 70,  
Fax: +41 032 420 53 71,  
E-mail: [olivier.eschmann@jura.ch](mailto:olivier.eschmann@jura.ch)

**1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante**

Service des infrastructures (SIN) - Section des bâtiments et des domaines (SBD), à l'attention de Olivier Eschmann, Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont, Suisse,  
Téléphone: +41 032 420 53 70,  
Fax: +41 032 420 53 71,  
E-mail: [olivier.eschmann@jura.ch](mailto:olivier.eschmann@jura.ch)

**1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit**  
07.05.2014

**Remarques:** L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

**1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres**

**Date:** 27.05.2014, **Délais spécifiques et exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. C'est la date du sceau postal qui fait foi. Les offres envoyées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

**1.5 Date de l'ouverture des offres:**

**Lieu:** Delémont - Jura - Suisse,  
**Remarques:** Sans indications

**1.6 Genre de pouvoir adjudicateur**

Canton

**1.7 Mode de procédure choisi**

Procédure ouverte

**1.8 Genre de marché**

Marché de travaux de construction

**1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux**

Oui

**2. Objet du marché**

**2.1 Genre du marché de travaux de construction**  
Exécution

**2.2 Titre du projet du marché**  
AVENIR 33 - DELÉMONT / 221.10 - FENÊTRES EN BOIS ET MÉTAL

**2.3 Référence / numéro de projet**  
AV33

**2.4 Vocabulaire commun des marchés publics**  
**CPV:** 45214000 - Travaux de construction d'établissements d'enseignement et de centres de recherche  
**Code des frais de construction (CFC):** 2211 - Fenêtres en bois-métal

**2.5 Description détaillée du projet**

AV33  
Construction d'un bâtiment scolaire pour le niveau secondaire II.

Exécution du Bâtiment 1, de 5620 m<sup>2</sup> sur 4 niveaux, toiture plate, structure mixte béton - bois, façade en ossature bois.

## 2.6 Lieu de l'exécution

Rue de l'Avenir 33 - 2800 Delémont - Jura - Suisse (CH)

## 2.7 Marché divisé en lots?

Non

## 2.8 Des variantes sont-elles admises?

Oui

**Remarques:** Le candidat doit impérativement présenter une offre complète et joindre la ou les variantes d'exécution, si elles sont admises, dans des documents séparés mais contenues dans la même enveloppe / colis.

Seules son prises en considération les variantes qui respectent parfaitement les conditions des appel d'offres et qui contiennent les éléments nécessaires: devis, descriptif, avant-métrés, dimensionnement, preuve de qualité et de propriété des matériaux et des éléments de construction, plans et autres documents annexes. Seules les variantes d'exécution sont admises, les variantes de projet sont exclues.

## 2.9 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

## 2.10 Délai d'exécution

Début 30.06.2014 et fin 01.10.2014

**Remarques:** Fabrication: du 30.06.2014 au 01.10.2014

1<sup>re</sup> livraison des fenêtres: 01.09.2014

## 3. Conditions

### 3.1 Conditions générales de participation

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

### 3.2 Cautions/garanties

Selon conditions mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

### 3.3 Conditions de paiement

Selon conditions mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

### 3.4 Coûts à inclure dans le prix offert

Selon conditions mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

### 3.5 Communauté de soumissionnaires

Admises sous certaines conditions mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

### 3.6 Sous-traitance

Autorisée sous certaines conditions mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

### 3.7 Critères d'aptitude

**conformément aux critères suivants:**

Selon critères mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

### 3.8 Justificatifs requis

**conformément aux justificatifs suivants:**

Selon justificatifs requis dans les documents d'appel d'offres.

### 3.9 Critères d'adjudication:

**conformément aux indications suivantes:**

Selon critères mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

### 3.10 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

**Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au:** 27.05.2014

**Prix:** aucun

**Conditions de paiement:** Voir «autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres», point 3.13

### 3.11 Langues acceptées pour les offres

Français

### 3.12 Validité de l'offre

6 mois à partir de la date limite d'envoi

### 3.13 Obtention du dossier d'appel d'offres

sous [www.simap.ch](http://www.simap.ch)

**Dossier disponible à partir du:** 16.04.2014 jusqu'au 27.05.2014

**Langues du dossier d'appel d'offres:** Français  
**Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres:** Les documents sont intégralement téléchargeables sur le site

[www.simap.ch](http://www.simap.ch)

Les documents peuvent également être obtenus sous forme papier auprès du bureau d'architecture Kury Stähelin Architectes SA, à l'att. de M. André Mota, rue de la Vauche 6, 2800 Delémont (Jura, Suisse)

tél. +41 32 421 9660,

fax +41 32 421 96 65,

email: [andre.mota@kurystaehelin.ch](mailto:andre.mota@kurystaehelin.ch),

contre paiement d'une participation financière basée sur les frais effectifs.

L'inscription sur [www.simap.ch](http://www.simap.ch) n'équivaut pas à une demande de dossier sous forme papier.

## 4. Autres informations

### 4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC

Sans indications

### 4.2 Conditions générales

Selon conditions mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

### 4.3 Négociations

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

### 4.4 Conditions régissant la procédure

Selon conditions mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

### 4.5 Autres indications

La législation Jurassienne sur les marchés publics peut être téléchargé sur la page jurassienne du SIMAP.CH

### 4.6 Organe de publication officiel

Journal Officiel du Canton du Jura

### 4.7 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

**Divers**

Bürgschaftsgenossenschaft für KMU  
Coopérative de Cautionnement pour PME

BGMITTE  
CCCENTRE

**Convocation  
à l'Assemblée générale ordinaire 2014**

Vendredi 16 mai 2014, 11:00 h, hôtel « Altes Spital »,  
Oberer Winkel 2, 4500 Soleure  
(apéritif dinatoire à l'hôtel « Altes Spital »)

Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance par le président
2. Approbation du rapport de gestion et des comptes de l'année 2013
3. Délibération sur la répartition du résultat et décharge aux organes de l'administration
4. Elections
  - Organe de révision
5. Allocutions
  - M<sup>me</sup> Esther Gassler, Conseillère-exécutive et Directrice du département de l'Economie du Canton de Soleure
6. Divers et imprévus

**CC Centre,  
Coopérative de Cautionnement pour PME**

Le président: Le directeur:  
sig. Dr R. Portmann sig. A. Kormann

Berthoud, avril 2014

Le rapport de gestion et les documents sont à disposition des coopérateurs pendant 20 jours avant l'Assemblée générale auprès du secrétariat de la coopérative à Berthoud.

Les légitimations pour la participation à l'Assemblée générale doivent également être demandées auprès du siège de la coopérative à Berthoud.

---